



Marie Lemay Lachance, avocate

Directrice, Affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 8 mai 2025

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2025

Notre dossier : 312-01036

Dossier Régie : R-4287-2024, Phase 2

Chère consœur,

Conformément à l'échéancier fixé par la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») dans la lettre procédurale du 11 avril 2025 (A-0040), veuillez trouver ci-joint la demande mentionnée en titre, accompagnée d'un affidavit signé par Madame Caroline Dallaire, ainsi que les pièces additionnelles à son soutien.

Énergir dépose également les affidavits au soutien des diverses demandes d'ordonnances de confidentialité. À cet effet, conformément à la décision D-2022-123, rendue dans le dossier R-4177-2021¹, concernant les informations pour lesquelles Énergir demande le traitement confidentiel pour une durée indéterminée, Énergir informera la Régie dans un délai de cinq (5) ans à la suite de la décision accordant l'ordonnance de confidentialité demandée, de l'opportunité ou non, que les informations visées soient rendues publiques.

Comme par le passé, Énergir suggère de déposer les versions française et anglaise des *Conditions de service et Tarif* (pièces Énergir-S, Documents 1 et 2) une fois qu'elle aura reçu la décision de la Régie approuvant les modifications qu'elle propose dans le présent dossier afin d'y incorporer les changements qui pourraient survenir d'ici le moment de la réception de la décision de la Régie, de manière à éviter des manipulations inutiles de ces pièces.

Énergir en profite également pour déposer une version révisée de la pièce Énergir-H, Document 3, le tableau 2 de l'annexe 4 de la pièce originale étant incomplet.

¹ Paragr. 609.

Finalement, Énergir dépose une liste de pièces révisée.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/nv

p. j.